

Jean-Baptiste Baudat, promotion 2017



Du Master politiques publiques, spécialité Administration publique
au poste de magistrat au Tribunal Administratif de Paris

POUVEZ-VOUS DÉCRIRE VOTRE PARCOURS UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNEL ?

Originaire de Romorantin-Lanthenay, en Sologne, où j'ai grandi et passé mon baccalauréat scientifique, je me destinai mécaniquement vers la formation d'ingénieur, qui, au fond, ne m'enchantait que peu. Et il y a eu un de ces moments rares qui bouleversent tout : traînant des pieds pour accompagner un ami à une « journée portes ouvertes » qui se tenait le même jour que la fin des vœux post-BAC, j'ai découvert par hasard l'existence d'une classe préparatoire à la fois littéraire, économique et mathématique : la B/L. C'était pour moi un rêve : un enseignement éclectique, complet, à la mode des Antiques ou des Lumières. Je suis donc rentré chez moi séance tenante pour changer mes vœux sur le site Admission Post-Bac (APB) à 30 minutes de l'échéance finale. « Sauvé » par un bon débit internet.

Après deux années d'effervescence intellectuelle dans l'hypokhâgne-khâgne B/L du Lycée Pothier à Orléans, dans le Val de Loire, j'ai rejoint l'Université Panthéon-Sorbonne en double licence de Philosophie et de Science Politique à Paris ; hésitant entre préparer l'agrégation de philosophie ou les concours administratifs. Préférant « agir en homme de pensée » plutôt que de « penser en homme d'action », je choisis la fonction publique et entrepris une licence de Droit à Assas et une maîtrise de Science Politique à la Sorbonne sur le « fait majoritaire de la Vème République » avant de rejoindre Sciences Po, dans le Master Politiques Publiques.

Entrer à Sciences Po m'offrit une grande liberté (on peut y choisir ses propres cours, opter pour ses propres stages) et l'opportunité d'y faire des rencontres déterminantes (professionnels, professeurs, étudiants français ou étrangers, personnalités invitées). La dimension professionnalisante du Master Politiques publiques m'a aussi permis de multiplier les stages en parallèle des cours : à la Fondation Jean Jaurès, au Ministère de l'Environnement, au Sénat, dans une maison d'édition et au Conseil d'État. Ces expériences ont été d'indispensables boussoles pour questionner, tester puis affermir mes choix d'orientation.

Enfin, rejoindre l'ENA me lança dans une fabuleuse odyssée administrative en instance internationale où je représentais le Quai d'Orsay comme rédacteur spatial, en outre-mer auprès du Préfet de la Réunion dans l'Océan Indien ou sur les planches (ou plutôt les coulisses) de la Comédie-Française à Paris. Le premier confinement de mars 2020 a été l'occasion pour une partie de la promotion de se porter volontaire dans les administrations en besoin, pour ma part à la « cellule masque » du Ministère de l'Economie qui visait à coordonner la production et l'importation de masques pour les Français.

Passionné par la chose juridique, j'ai choisi le métier de magistrat au tribunal administratif de Paris à la sortie de l'ENA, fonction que j'exerce depuis le 15 octobre 2020.

QUELLES ONT ÉTÉ LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION DE VOTRE PROJET PROFESSIONNEL ?

Contrairement à ce que l'on peut croire, j'ai construit mon projet professionnel par à-coups, sans plan prédéterminé. J'ai choisi de m'orienter vers les concours administratifs à un mois de l'inscription à Sciences Po. Ma volonté de passer l'ENA s'est précipitée, au sens chimique du terme, à 6 mois du concours de l'ENA lorsque j'étais en fin de stage au Conseil d'Etat – soit très tardivement (vous remarquerez que je suis coutumier du fait) ! Je répète souvent que ne pas avoir de parcours juridiquement pur et parfait ne m'a pas empêché de devenir magistrat. Je connais beaucoup de profils brillants qui n'ont cessé d'évoluer dans leurs études supérieures.

Je pense donc que construire un projet professionnel ne nécessite pas toujours de plan de construction, ni de permis de construire ! Il faut surtout s'ouvrir aux opportunités, ne pas hésiter à multiplier les expériences et rester curieux.

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE POSTE DE MAGISTRAT ADMINISTRATIF AUJOURD'HUI ?

La première caractéristique de ce métier est peut-être sa capacité à concilier les contraires. Déjà parce que son ADN consiste à trancher entre des positions opposées, mais aussi jusque dans l'exercice de ces fonctions. Il est à la fois collégial (en formation de jugement ou délibéré) et individuel (instruction d'un dossier), oral (en audience et délibéré) et écrit (rédaction des jugements), profondément intellectuel (recherche juridique) et au cœur de l'action (nécessité de juger, urgence des référés).

Ensuite, être magistrat administratif signifie être investi de garanties et exigences particulières permettant de trancher un litige, dire le droit et poser le juste équilibre entre les libertés publiques des personnes et l'intérêt général en toute impartialité. Nous jugeons « au nom du peuple français », ce qui nous astreint à une déontologie stricte, exigeante et conforme à notre triptyque de valeur : intégrité, impartialité, indépendance.

La troisième caractéristique de ce métier est peut-être le haut niveau de responsabilité qui découle de la liberté de jugement. Pour paraphraser Victor Hugo qui écrivait que « tout ce qui augmente la liberté augmente la responsabilité », cette liberté de juger est une responsabilité forte de décider du sort de situations individuelles, parfois rudes. Chaque mot d'un jugement compte et doit donc être pesé et soupesé – ce n'est pas pour rien que la balance est symbole de justice. C'est donc la recherche passionnante d'un équilibre entre la clarté du droit et la complexité du fait qui permet de dessiner ce jugement « à visage humain ». D'ailleurs, cette responsabilité n'a fait que s'accroître aujourd'hui avec le triple contexte sécuritaire, environnemental et sanitaire actuel marqué par un « interventionnisme » accru du juge administratif qui est de plus en plus amené à se prononcer sur l'éloignement de la légalité ordinaire par la puissance publique au nom de la nécessité.

QUELLES ONT ÉTÉ LES CONTRIBUTIONS DE VOTRE FORMATION À L'ÉCOLE D'AFFAIRES PUBLIQUES (MASTER ET PRÉPA) ENVERS LA FONCTION QUE VOUS OCCUPEZ AUJOURD'HUI ?

Pour résumer à gros traits, il me semble qu'il y a une forme de partage des eaux dans le supérieur : là où les classes préparatoires généralisent leur enseignement, les Universités les spécialisent et les Grandes Écoles les professionnalisent. Les premières éveillent la curiosité, les deuxièmes la nourrissent et les troisièmes la servent.

C'était en tous cas ce qui s'est passé pour moi. Après une formation générale en khâgne, j'ai pu approfondir l'étude de la philosophie, de la science politique et du droit à l'Université, que SciencesPo m'a aidé à convertir en vœux professionnels. La dimension pratique des enseignements de l'École d'Affaires publiques (EAP), dispensés par des fonctionnaires ou praticiens du droit, offre une connaissance concrète des politiques publiques, indispensable pour se projeter dans un environnement professionnel et nourrir une culture administrative générale utile pour la réussite aux concours. Le choix de favoriser les expériences de stage est également un choix pédagogique très puissant pour définir son projet professionnel, surtout pour des profils généralistes et hésitants comme c'était le cas pour moi !

Plus largement, le fourmillement d'idées et d'envies, le brassage de profils très divers et le souci de l'action que ce soit pour l'EAP ou Sciences Po Paris plus largement m'ont familiarisé avec la vie associative. Avec Raphaëlle Sananes et Antoine Dumoret-Mentheour, tous deux également anciens de l'EAP, nous nous sommes inspirés de cet élan pour reprendre depuis l'été 2020 l'association Prépa Concours A+ qui vise à lutter contre le manque d'information sur les métiers, voies d'accès et épreuves des concours administratifs.

AURIEZ-VOUS UN CONSEIL À DONNER À UN ÉTUDIANT QUI SOUHAITE S'ORIENTER VERS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES FRANÇAISES ?

S'il fallait n'en retenir qu'un seul : ne vous auto-censurez jamais ! Quel que soit votre profil, votre origine sociale ou géographique, que vous soyez une femme ou un homme, rien ne doit vous brider. Il n'y a rien de pire que l'auto-censure, puisqu'elle est auto-réalisatrice : ne pas croire en soi, c'est déjà aller sur la voie de l'échec. Il faut, me semble-t-il, accepter de prendre des risques : l'échec n'est alors plus un tabou, il est constructif.

SUR CE SUJET DE L'AUTO-CENSURE, POUVEZ-VOUS NOUS PARLER DE L'INITIATIVE « DU LOIR-ET-CHER AUX GRANDES ECOLES » QUE VOUS VENEZ DE LANCER ?

Issu d'un département rural, j'ai moi-même été confronté à un manque d'information et une autocensure dans mon parcours. C'est pourquoi j'avais à cœur de lancer l'association Du Loir-et-Cher aux Grandes Ecoles pour promouvoir l'égalité territoriale des chances. Pour cela nous venons de créer un dispositif de parrainage permettant à des diplômés originaires du Loir-et-Cher de conseiller et guider les collégiens et lycéens de notre beau département. D'ailleurs, si vous êtes du Loir-et-Cher et étudiant(e) ou diplômé(e) de Sciences Po, vous êtes bienvenus dans l'association !

EN SAVOIR PLUS

- [La spécialité Administration publique de l'École d'affaires publiques](#)

- [La préparation aux concours administratifs français de l'Ecole d'affaires publiques](#)